

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-1975

présenté par  
M. Croizier

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Enseignement scolaire public du premier degré	70 216 500	0	
Enseignement scolaire public du second degré	0	0	
Vie de l'élève	0	0	
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0	
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	70 216 500	
Enseignement technique agricole	0	0	
<b>TOTAUX</b>	<b>70 216 500</b>	<b>70 216 500</b>	
<b>SOLDE</b>		0	

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli vise à préserver 1 500 postes d'enseignants dans le premier degré public, parmi les 3 155 postes supprimés.

Pour ce faire, il diminue les crédits, en autorisation d'engagement et crédits de paiement pour un montant de 70 216 500, du programme - Soutien à la politique de l'éducation nationale - pour les réinjecter dans le programme - Enseignement scolaire public du premier degré -.